



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 6 janvier 2025 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Sylvain Archambault, Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier, Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 janvier 2025

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024
- 3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2024
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 - Budget 2025
- 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 - TECQ

4 DIRECTION GÉNÉRALE

- 4.1 Amélioration de la couverture cellulaire
- 4.2 Don - demande du Centre d'entraide régional d'Henryville
- 4.3 Dépôt des formulaires DGE-1038 - liste des donateurs et rapport de dépenses
- 4.4 Approbation des prévisions budgétaires 2025 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées
- 4.5 Amélioration de la qualité de l'eau de la Baie Missisquoi

5 FINANCES

- 5.1 Affectation - fonds réservé redevances résiduelles

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

- 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – décembre 2024

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Autorisation de paiement - StraTJ
- 7.2 Motion de remerciements - Jean Vasseur
- 7.3 Motion de félicitations - Patrick Baulne
- 7.4 Embauche - pompier volontaire

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



9.1 Autorisation - prêt chalet Rosaire-Daigle

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

11 RÉGLEMENTATION

11.1 Adoption du règlement 467-2019 (2025-1) -Tarifs municipaux

11.2 Adoption du règlement 502-2024 relatif au retour des contenants consignés

11.3 Adoption du règlement 315-2007-13 amendant le Règlement des permis et certificats n° 315-2007 visant à modifier et bonifier la terminologie

11.4 Adoption - 2e Projet de règlement 322-2009-36 amendant le règlement de zonage visant la mise à jour de certaines dispositions telles que plantation d'arbres, usages additionnels à l'habitation et modification de normes applicables

11.5 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 503-2025 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2025

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13.1 Dépensés du mois de décembre 2024

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13412-01-06 **2.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 janvier 2025

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 janvier 2025.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

13413-01-06 **3.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 en retirant le point 4.10 Dépôt des formulaires DGE-1038 - liste des donateurs et rapport de dépenses puisque celui-ci n'a pas été lu durant l'assemblée et qu'il soit reporté à la séance du 6 janvier 2025.

13414-01-06 **3.2** Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 13415-01-06 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024
- Budget 2025

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 18 décembre 2024.

- 13416-01-06 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024
- TECQ

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire relative à la TECQ du 18 décembre 2024.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

- 13417-01-06 4.1 Amélioration de la couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible ;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

D'INCLURE dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

13418-01-06 4.2 Don - demande du Centre d'entraide régional d'Henryville

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'entraide régional d'Henryville pour l'achat de rangements pour le nouveau comptoir familial afin de mieux ranger la banque alimentaire ;

CONSIDÉRANT l'achat de ces nouveaux équipements au coût de 6 152 \$ qui serait réparti entre les cinq municipalités desservies par l'organisme ;

CONSIDÉRANT que cet organisme dessert la population de la Municipalité de Venise-en-Québec ;

Il est proposé Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une somme de 1 230,50 \$ pour financer l'achat de rangement pour le nouveau comptoir familial et la banque alimentaire du Centre d'entraide régional d'Henryville.

4.3 Dépôt des formulaires DGE-1038 - liste des donateurs et rapport de dépenses

Le directeur général de la Municipalité dépose séance tenante le formulaire DGE-1038 (liste des donateurs et rapport de dépenses) des candidats



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



à l'élection partielle du 10 novembre 2024, conformément à l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2).

- 13419-01-06 4.4 Approbation des prévisions budgétaires 2025 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2025 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 33 442 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Venise-en-Québec pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu unanimement

DE NOMMER la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2025 ;

D'APPROUVER, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 33 442 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Venise-en-Québec, et d'en autoriser le paiement.

- 13420-01-06 4.5 Amélioration de la qualité de l'eau de la Baie Missisquoi

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec ne peut, à elle seule, régler la situation liée aux bactéries présentes en trop grande quantité dans le lac Champlain, situation découlant d'un niveau élevé de phosphore présent dans les eaux ;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée entre le gouvernement du Québec et l'État du Vermont sur la réduction du phosphore de l'eau de la baie Missisquoi afin d'atteindre la cible de 0,025 mg/L et qu'à ce jour la concentration dépasse encore 0,040 mg/L ;

CONSIDÉRANT que la baie Missisquoi est un pôle touristique important pour la Municipalité de Venise-en-Québec et que la présence de cyanobactéries depuis plus de 25 ans menace la santé de la population, entraînant des pertes économiques pour les commerces ;

CONSIDÉRANT l'importance et à la vitalité de l'activité agricole sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT le rapport préliminaire du projet « Development of a Comprehensive Binational Phosphorus Mass Balance Analysis Toolkit for the Missisquoi Bay Watershed » financé par le Lake Champlain Basin Program (LCBP), qui indique que, dans le bassin versant de la baie Missisquoi, portion



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Québec, 65,3 % des émissions de phosphore vers l'eau de surface proviennent de sources agricoles diffuses ;

CONSIDÉRANT que le même rapport indique que 34,7 % des émissions proviennent d'autres sources, réparties comme suit :

- 27,3 % provenant de sources diffuses non agricoles ;
- 6 % provenant de sources ponctuelles résidentielles (fosses septiques) ;
- 1,3 % provenant de sources ponctuelles urbaines (usines de traitement) ;
- 0,1 % provenant de surverses urbaines.

CONSIDÉRANT que la problématique de la qualité de l'eau du Lac Champlain perdure depuis de nombreuses années, rendant le lac inaccessible pour la baignade, limitant les activités nautiques, et provoquant une odeur désagréable plusieurs jours par année, à laquelle s'est ajoutée en 2024 la problématique de l'eau potable pour plusieurs municipalités voisines ;

CONSIDÉRANT que cette situation affecte à la fois la qualité de vie des résidents, la vitalité économique et sociale de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que, bien que certains résidents soient touchés plus directement par les impacts de la qualité de l'eau du lac, toute la communauté a un rôle à jouer dans la mise en œuvre de solutions ;

CONSIDÉRANT que l'amélioration de l'état du lac ne peut être réalisée que par un engagement clair et soutenu des gouvernements provincial et fédéral ;

CONSIDÉRANT que les expériences des dernières décennies ont démontré que s'appuyer uniquement sur la bonne volonté n'est pas suffisant et que des actions contraignantes, des modifications réglementaires et un financement dédié doivent être envisagés ;

CONSIDÉRANT que la Fondation Rivières compile les données de déversements des stations d'épuration selon un indice d'intensité des déversements par habitant (données de 2022) :

- Saint-Armand : 0.00000
- Notre-Dame-de-Stanbridge : 0.01750
- Venise-en-Québec : 0.05268
- Saint-Georges-de-Clarenceville : 0.05268
- Frelighsburg : 0.76923
- Bedford : 35.24796

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



QUE ce conseil souligne que l'amélioration de l'état du Lac Champlain est possible uniquement par une mobilisation de tous les acteurs tant résidentiels qu'agricoles ;

QUE ce conseil réitère que les gouvernements provincial et fédéral doivent prendre le leadership dans ce dossier pour accompagner les communautés dans les transformations nécessaires, et que des investissements, des programmes et des changements règlementaires devront être mis de l'avant pour éviter de faire peser sur nos citoyens, tant résidentiels qu'agricoles, la responsabilité individuelle des actions à entreprendre ;

QUE ce conseil demande aux autorités gouvernementales une augmentation du financement des services-conseils agronomiques de première ligne ;

QUE ce conseil demande aux autorités gouvernementales de s'assurer que les ressources nécessaires soient disponibles pour que les règlements en vigueur soient appliqués de manière effective ;

QUE ce conseil demande à l'organisme de Bassin versant de la baie Missisquoi de développer des outils de sensibilisation destinés au grand public, afin de réduire les émissions de phosphore résidentiel.

5 FINANCES

13421-01-06 5.1 Affectation - fonds réservé redevances résiduelles

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est dotée d'un fonds réservé pour les redevances résiduelles ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2024, une somme de 43 730 \$ a été reçue ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER 43 730 \$ provenant des subventions de matières résiduelles vers le fonds réservé redevances résiduelles.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – décembre 2024

Le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 décembre 2024.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

13422-01-06 7.1 Autorisation de paiement - StraTJ

CONSIDÉRANT que dans le cadre du plan de mesure d'urgence, le coordonnateur, Pierre Lamoureux doit suivre des formations pour se tenir à jour ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la compagnie StraTJ a offert la formation SS1 et SS2 relative aux services aux sinistrés (niveaux 1 et 2) les 5 et 6 décembre 2024 au centre communautaire de Bromont.

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé de Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture 3871 au montant de 495 \$ plus taxes applicables de la compagnie StraTJ relative à la formation *Services aux sinistrés* suivie par le coordonnateur aux mesures d'urgence, Pierre Lamoureux.

13423-01-06 7.2 Motion de remerciements - Jean Vasseur

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de remerciements à Jean Vasseur pour les 41 années de services rendus auprès du Service de sécurité incendie à titre de chef aux opérations et de lui souhaiter une bonne continuation.

13424-01-06 7.3 Motion de félicitations - Patrick Baulne

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de félicitations à Patrick Baulne pour la réussite de l'examen pratique *Matières dangereuses*, de l'É.N.P.Q.

13425-01-06 7.4 Embauche - pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Venise-en-Québec intervient sur le territoire par le biais de pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre une force de frappe suffisante le plus souvent possible, il est requis d'augmenter le bassin de pompiers ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du SSI de Venise-en-Québec à l'égard d'une candidature.

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Benjamin Beaudin Tessier à titre de pompier volontaire selon la politique salariale en vigueur.

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13426-01-06 9.1 Autorisation - prêt chalet Rosaire-Daigle



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT une demande de la Coopérative de Santé et solidarité lac Champlain de Venice-en-Québec pour accéder gratuitement au chalet Rosaire-Daigle pour la tenue des quatre ateliers suivants :

- 30 janvier 2025 - La mémoire et la musicothérapie
- 27 février 2025 - Activités cognitives et jeux de mémoire
- 27 mars 2025 - L'art comme activité qui influence les facteurs de risque de la perte de mémoire
- 24 avril 2025 - Atelier à déterminer qui potentiellement ciblerait les familles

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Sylvain Archambault et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le prêt du chalet Rosaire-Daigle à la Coopérative de Santé et solidarité lac Champlain pour 4 ateliers afin de contribuer à la vitalité et au développement d'une communauté résiliente et en santé ;

QUE les événements municipaux auront préséance sur les ateliers offerts par la Coopérative de Santé et solidarité lac Champlain.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

11 RÉGLEMENTATION

13427-01-06 11.1 Adoption du règlement 467-2019 (2025-1) -Tarifs municipaux

CONSIDÉRANT que le règlement 467-2019 établissant les tarifs municipaux a été adopté le 10 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement provincial sur les conditions et restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités (RLRQ, c. F-2.1, r. 0.2) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchants la tarification de biens, services et activités dans un seul et unique règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été fait et le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 2 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que depuis son dépôt, l'article 13 a été modifié pour retirer le crédit pour les antennes puisqu'il n'y a pas d'antenne en lien avec les compteurs d'eau ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 6 janvier 2025, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que le présent règlement a sa copie au registre de règlements ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 467-2019 (2025-1).

13428-01-06 11.2 Adoption du règlement 502-2024 relatif au retour des contenants consignés

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été déposés à la séance du 2 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que la modernisation de la consigne et le déploiement du réseau des lieux de retour des contenants consignés, instaurés par le gouvernement provincial doivent être achevés d'ici le 1er mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que la réglementation d'urbanisme en vigueur ne prévoit pas l'usage de « Lieux de retours de contenants consignés » sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que l'article 53.31.0.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ c Q-2) prévoit que le conseil municipal peut, par règlement, malgré toute réglementation applicable et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments, afin de permettre l'établissement ou le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés ;

CONSIDÉRANT que le Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants (Q-2 r.16.1), encadre, entre autres, la mise en place de lieux de retour des contenants consignés ;

CONSIDÉRANT que l'organisme Consignaction, responsable de gérer le système de consigne, projette d'ouvrir des points de dépôts à Venise-en-Québec, mais qu'à ce jour, les lieux précis n'ont pas encore été identifiés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre et d'encadrer les lieux de retour des contenants consignés sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a sa copie au registre de règlements ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 502-2024 relatif au retour des contenants consignés.

- 13429-01-06 11.3 Adoption du règlement 315-2007-13 amendant le Règlement des permis et certificats n° 315-2007 visant à modifier et bonifier la terminologie

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement des permis et certificats n° 315-2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 315-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec désire modifier sa réglementation d'urbanisme afin de mettre à jour sa terminologie ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 2 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi du dit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours ouvrables avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a sa copie au registre de règlements ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 315-2007-13 visant à modifier et à bonifier sa terminologie.

- 13430-01-06 11.4 Adoption - 2e Projet de règlement 322-2009-36 amendant le règlement de zonage visant la mise à jour de certaines dispositions telles que plantation d'arbres, usages additionnels à l'habitation et modification de normes applicables

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec désire modifier sa réglementation d'urbanisme afin de mettre en vigueur certaines dispositions, notamment, celles relatives à la plantation d'arbres, aux usages additionnels à l'habitation et modifier les normes applicables aux zones Ha-50 et Cm-9 ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et un dépôt du présent règlement ont été donnés à la séance du conseil municipal tenue le 2 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 18 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le second projet de règlement 322-2009-36 amendant le règlement de zonage visant la mise à jour de certaines dispositions, notamment, celles relatives à la plantation d'arbres, aux usages additionnels à l'habitation et modifier les normes applicables aux zones Ha-50 et Cm-9.

11.5 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 503-2025 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2025

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 503-2025.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13431-01-06 13.1 Déboursés du mois de décembre 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de décembre 2024 présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 857 131 \$;

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 414 415,49 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

13432-01-06 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 24.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

Municipalité Venise-en-Québec		
Liste des déboursés au 18 décembre 2024		
Fournisseurs	Montant	Description
Chèques		
Marineau, Steve	150.00 \$	Remb. Sport 2024
Pépinière Brise-Vent/Bourgeois Paul	8 508.15 \$	Parc-Émondage-Coupe
Régie Inter.d'incendie Ste-Brigithe	3 891.00 \$	SSI-Préventionniste
Hamel, Hugo	200.00 \$	Remb. Clé 60e rue est
Entretien R. Courchesne	5 104.90 \$	Coupe de Gazon
Sauriol, Patrick	150.00 \$	Remb Sport 2024
Turrisi, Valérie	200.00 \$	Remb Sport enfant 2024
Caisse Desjardins/DegrandMaison	3 754.66 \$	FONDREER
Trust Banque Nationale/Chevrette	7 587.22 \$	FONDREER
Banque CIBC/Tétreault	3 111.68 \$	FONDREER
Banque CIBC/Sauriol	6 371.46 \$	FONDREER
Burie, Daniel	517.60 \$	FONDREER
Chenier, Gabriel	6 483.40 \$	FONDREER
Girard, Sylvain	5 842.93 \$	FONDREER
Rhéaume, Rachel	3 065.79 \$	FONDREER
Ward, Mathieu	310.56 \$	FONDREER
SAAQ	30.28 \$	Voirie-Vignette 2025
Chenier, Gabriel	300.00 \$	Remb. Botte
Rhéaume , Rachel	150.00 \$	Remb. Sport 2024
	55 729.63 \$	
PRÉLÈVEMENTS		
Amazon Canada	95.79 \$	Fournitures bureau-cuisine
Aquasphera Conseil Inc.	1 763.15 \$	Honoraires Cours d'eau Étangs John
Avizo Expert-Conseil Inc.	7 726.32 \$	Honoraires Mesure Étangs John
BC2 Conseil Inc.	988.79 \$	Honoraires Soutien Technique
Bélanger Sauvé	1 381.25 \$	Honoraires Dossier général
Chevrette, Karl	3 387.84 \$	Remboursement déplacement-abonn
Conception Paysage Inc.	2 328.24 \$	Honoraires Sentier-Passerelles
Allen Entrepreneur Général	36 949.13 \$	Infra-PP5
Dialogue Technologie Inc.	39.68 \$	Adm-Contribution Santé
Emco Corporation	18 393.70 \$	Entretien Accessoires Aqueduc
Équiparc Inc.	14 964.00 \$	Parcs-Poubelles
Excavation Bedford Inc.	18 110.87 \$	Travaux de Pavage
Fabrik Art	666.86 \$	Panneau station de lavage bateau
Fédération Québécoise des municipalités	227.42 \$	Réflexion Quai Municipal
Garage Marciel	381.10 \$	Entretien -Argo
Garage S. Belhumeur	5 247.06 \$	SSI-Voirie Entretien Véhicules
Vulcain-Honeywell	1 053.40 \$	SSI-Entretien bâtiment
Hydro Québec	2 798.34 \$	Électricité Usine-Garage-Caserne
Bornes Québec	1 085.36 \$	Achats de bornes électriques
Beaudin Jean-François/Uniforme Beaudin	252.95 \$	SSI-botte
Libertévision	275.94 \$	Abonnement annuel-
Librairie Moderne	369.97 \$	Biblio-Livres
Mangeons Maison	233.40 \$	Élection-Repas
Monty & Associé Architecte	3 449.25 \$	Honoraires-Garage Municipal
M.R.C du Haut-Richelieu	221.00 \$	Bacs résidence
Nettoyeur Martin	203.56 \$	Entretien tapis/Hotel de ville /CC
Nordak Marine	1 829.77 \$	Achat de bouées et acce.
Outils Rioux	1 264.71 \$	Voirie-Outil Press Drill
Prunelle, Thibault-bédard	632.36 \$	Honoraires Services juridiques
Raymond, Chabot, Grant & Thorton	1 904.42 \$	Honoraires de Vérification
RG Technilab	609.37 \$	SSI-Entretien Caserne
Rocheleau et fils Inc.	1 150.53 \$	Voirie-Conteneur



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Royal Pyrotechnie inc.	4 713.98 \$	Feux d'artifice/75e Anniversaires
Sanibert	717.35 \$	Parcs-Toilettes
Société Plan de Vol Inc.	4 523.12 \$	Abonnement Logiciel
Solution Municipales Ducharme	4 464.19 \$	Élection / Bulletin de vote
Vox Avocats Inc.	1 711.83 \$	Honoraires-Remblai 51e rue Ouest
ADMQ	388.05 \$	Abonnement annuel
Desjardins	150.00 \$	Frais mensuel
Proanima	1 446.08 \$	Service Animalier
Hydro Québec	2 474.13 \$	Électricité
Moteurs Électriques Guertin	4 207.23 \$	PP5-Entretien
Service de carte Desjardins	5 585.35 \$	Adm-Voirie-SSI
Tenaquip	211.86 \$	Voirie-Gants
Topoluk Denis	1 300.00 \$	Loisirs-Dépouillement
Vistech Haute-Yamaska	17 178.34 \$	Sentier-Passerelles
Vortex	448.40 \$	Parc R-Aumont-Jeux d'eau
Hydro Québec	127.83 \$	Électricité
ADGMQ	875.00 \$	Adhésion 2025
Aquasphera Conseil Inc.	9 980.11 \$	Honoraires cours d'eau
Aréo-feu Ltée	1 870.65 \$	SSI-Acc- matériel
ARP Services Techniques	2 931.86 \$	Honoraires travaux-Quai/Ponc.Mcfee
Artickes Promo C. Goyette	6 293.98 \$	SSI-Voirie Vêtements
BC2 Groupe Conseil	6 053.43 \$	URB-Honoraire Soutien Technique
Benier, Paul	35.00 \$	CCU- novembre
Bordo, Lana	1 092.60 \$	ADM- Entretien H-Ville
Bouthillier, Lukas	10 605.14 \$	Fond Reer 2024
Bureatech	1 142.36 \$	Adm-Contrat de service
Beneva	2 475.85 \$	Cotisation ass-Salaires
CBC 2010 Inc.	90 789.55 \$	Travaux 51e rue ouest
Claude et Francois Phenix	9 603.96 \$	Travaux-PP5-Bornes-DomCh.-Lumin.
Combeq	436.91 \$	Urb-Cotisation 2025
Courtemanche-Lapierre Laura	35.00 \$	CCU- novembre
Écho-Tech H2O Inc.	6 812.27 \$	Mesures des boues
Enseignes Dumas	2 289.15 \$	Sentier-Plaque
Les Entretien Archambault	402.41 \$	Voirie-Ramassage des feuilles
Eurovia Québec Construction	122 311.42 \$	Voirie-Travaux de pavage
Eurofins	2 262.72 \$	Analyses eau Potable et Usées
Fédération Québécoise des municipalités	2 279.99 \$	Cotisation 2025
F.T.Q.	14 965.68 \$	Cotisation Fond REER
Gagné, Martin	770.00 \$	Honoraires service information-laptop
Garage S. Belhumeur	584.20 \$	SSI-Voirie / Ram-Canyon
G.E.S.T.I.M.	3 535.94 \$	URB- Service inspection
HUARD Excavation Inc.	16 837.32 \$	API-2024-1/retenu travaux
Hydro Québec	141.54 \$	Sentier-Électricité
IHR-Informatique	439.78 \$	ADM- informatique
Isotech Instrumentation	166.19 \$	SSI-Réparation Bunkers
Laboratoire Montérégie	2 846.93 \$	Travaux conduite 51e rue ouest
Lalonde, Nicole	35.00 \$	CCU- novembre
LCL Environnement	4 684.37 \$	Inspection et analyses bâtiment
Librairie Larico Inc.	547.36 \$	Biblio-Livres
Massé Dominic	35.00 \$	CCU- novembre
Municipalité d'Henryville	2 496.70 \$	SSI-Entraide
Nettoyeur Martin	353.65 \$	Entretien tapis/Hotel de ville /CC
Papeterie Cowansville	2 505.19 \$	Fournitures-Dépouillement
Pompex Inc.	17 826.69 \$	Entretien nettoyage PP3-6-9
Priorité Strat J Inc.	569.13 \$	Formation-Mesure d'urgence
Réal Huot Inc.	1 264.73 \$	Entretien bornes fontaines
Rocheleau et fils Inc.	743.06 \$	Voirie-Conteneur
Ryan, Natalie	205.81 \$	Voirie-remb.Botte Temporaire
Sanibert	114.98 \$	Sentier-Toilette
Tetra-Tech Inc.	31 456.60 \$	Honoraires Projets PP3-PP5/51e rue
Uni-select Canada Inc.	4.59 \$	VoiriePièce



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Vinci Consultatns	4 577.15 \$	Garage-Plan et Devis
Vox Avocats Inc.	2 814.59 \$	Honoraires Service Juridiques
M.R.C. du Haut-Richelieu	34 371.62 \$	Quote-part Mat. Résiduelle
Hydro Québec	5 765.96 \$	Électricité - Divers
Amilia	167.20 \$	Frais transaction en ligne
ADMQ	2 191.96 \$	Cotisation 2025
Amazon Canada	175.87 \$	Dépouillement-Cadenas R-aumont
Centre plein air l'estacade	320.00 \$	Journée transition scolaire
Chentrade Chemicals Canada	10 278.74 \$	Usine-Produits
Compteur d'eau du Québec	2 446.30 \$	Compteur-N-garage
Dialogue Technologie Inc.	39.68 \$	Cotisation-Santé
Entretien Préventif Rondeau	1 609.65 \$	SSI - Inspections véhicules
C.T. Entretien Général Inc.	5 129.34 \$	Entretien-Conciergerie Bâtiments
Fédération Québécoise des municipalités	430.29 \$	Formation Élu-Éthique
L'Homme et fils Inc.	3 646.25 \$	Voirie-Parc-Sentier
Lalonde, Nicole	403.20 \$	Frais de Déplacement
Librairie Moderne	541.91 \$	Biblio-Livres
Mangeons maison Inc.	166.59 \$	Ass-9 déc / Repas
Marché Venise	442.37 \$	Épicerie
M.R.C. du Haut-Richelieu	4 764.11 \$	SSI-Fomation Pompier
Ryan, Natalie	19.98 \$	ADM-Remb Repas
Super Soir-Filgo	1 722.09 \$	Carburant Voirie-SSI
Télus	134.02 \$	Lignes Cellulaires
Du Vert au Rouge	1 841.90 \$	Illumination Centre-Culture;
	647 343.84 \$	
	154 057.53 \$	
Engagements		
	414 415.49 \$	857 131.00 \$
Déboursés 2025		
	13 638.41 \$	